

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente Mai à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Pascal VALLIERE suite à une convocation envoyée le 24 Mai 2024.

NOM ET PRÉNOM	P	A	POUVOIR A
VALLIERE Pascal	X		
RAYNAUD Fabienne	X		
MAYNADIE Philippe	X		
PERRIER Françoise	X		
PUEO Jean-François	X		
PEREZ Edouard	X		
TAILHADES Florence		X	S. LACUBE
LACUBE Sylvie	X		
MARC Sandra		X	
SANCHEZ Marie Christine		X	
MANI Raoul	X		
ROUANET Anne		X	
COUZINET Maxime	X		
PRADES Véronique		X	P. VALLIERE
DOYEN André	X		

Secrétaire de séance : S. LACUBE

Le procès-verbal de la séance du précédent Conseil Municipal du 10 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BP 2024 - BUDGET PARC LOCATIF

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï son exposé et après en avoir délibéré :

Approuve la décision modificative suivante :

A DIMINUER			A AUGMENTER		
Compte	libellé	Montant	Compte	libellé	Montant
OO1	Solde exécution à reporter	- 20 000,00 €	OO2	Résultat Fonctionnement	89 822,92 €
O24	Produit de cessions	- 20 000,00 €	65822	Reversement excédent BA	89 800,00 €
			6064	Fournitures	22,92 €

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.
Adopté à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BP 2024 - BUDGET GENERAL

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï son exposé et après en avoir délibéré :

Approuve la décision modificative suivante :

A AUGMENTER		
Fonctionnement		
75821	Excédent BA	89 800,00 €
O23	Virement section invest.	89 800,00 €
Investissement		
O21	Virement de la section fonct.	89 800,00 €
2131	Construction bât. public	29 800,00 €
231	Immo corporelle en cours	60 000,00 €

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que sus dits.
Adopté à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où son exposé et après en avoir délibéré :

Adopte l'attribution des subventions allouées au titre de l'exercice 2024 selon le détail suivant :

Tiers	Proposition	Vote
Pepieux loisirs	700,00 €	700,00 €
Foyer culturel et sportif	1 800,00 €	1 800,00 €
bibliotheque amicale laïque	600,00 €	600,00 €
Assoc communale de chasse	300,00 €	300,00 €
Union sportive du Mvois	3 600,00 €	3 600,00 €
Divercité en Mvois	300,00 €	300,00 €
Noble art Pepieuxois	1 000,00 €	1 000,00 €
Ass centre de secours d'Azille	1 300,00 €	1 300,00 €
Coop scolaire Ecole Pepieux (OCCE)	1 000,00 €	1 000,00 €
Les pitchouns de pepieux	300,00 €	300,00 €
Atout sport	1 500,00 €	1 500,00 €
MC danse	300,00 €	300,00 €
la Bouffanelle	300,00 €	300,00 €
Comité des fêtes Pepieux	5 000,00 €	5 000,00 €
Pepieux Pétanque	700,00 €	700,00 €
Cinem'aude	1 500,00 €	1 500,00 €
Coop scolaire Ecole Pepieux (OCCE)	1 150,00 €	1 150,00 €
Souvenir Français	100,00 €	100,00 €
La troupe de l'huitre bleue	300,00 €	300,00 €
les marcheurs Pepieuxois	300,00 €	300,00 €
La calendreta	500,00 €	500,00 €
	22 550,00 €	22 550,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

EQUIPEMENTS SPORTIFS GENERATION 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION Agence Nationale des Sports

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir des aménagements de la cour de l'école qui a été réalisée en même temps que l'extension de celle-ci en 2021.

Pour ce faire, il propose aux membres du Conseil Municipal d'acter la réalisation de différents tracés au sol et autres équipements qui permettront aux enfants scolarisés de pouvoir avoir une activité sportive ou créant du mouvement hors temps d'apprentissage en classe.

Il précise aux membres présents qu'une mobilisation de la campagne « 5000 équipements sportifs, génération 2024 » est possible à hauteur de 5000€ HT maximum pour la mise en place de ce type d'équipements auprès de l'Agence Nationale des Sports.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où son exposé et après en avoir délibéré :

Au regard des devis présentés et validés permettant de solliciter une participation à hauteur de 5 000€HT

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale des Sports et à signer tout document se référant à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents

FIDP 2024 : SOLLICITATION DE LA 2^E PHASE POUR L'INSTALLATION DU SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération n°2023/028 prise le 17 avril 2023 relative à la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune qui l'autorisait également à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Il rappelle que ces équipements en cours d'installation permettront de prévenir les actes de malveillance mais également de sécuriser et protéger la voie publique et les abords des lieux ouverts au public.

Il précise que lors du dépôt de la demande de subvention dès validation en Conseil, il a été demandé par les services de l'Etat à ce que notre dossier puisse faire l'objet de 2 tranches soit une en 2023 et une pour 2024.

Le premier dossier déposé en 2023 a obtenu la validation d'une subvention à hauteur de 19 000€. Il convient maintenant de déposer la seconde phase pour l'année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où son exposé et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention pour la seconde phase d'installation du système de vidéoprotection et à signer tout document se référant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents

TERRAIN COMMUNAL : VENTE DE LA PARCELLE A 334

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la proposition faite par Monsieur Roger MARQUION demeurant 4 place Jean Moulin à PEPIEUX en vue de l'acquisition de la parcelle communale A 334 d'une superficie de 110 m².

Il souhaite faire l'acquisition de cette parcelle non constructible au nom de sa fille, afin de pouvoir l'exploiter en jardin potager et propose la somme de 400€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où son exposé et après en avoir délibéré :

CONSIDERANT que le terrain cadastré section A 334 est bien une parcelle du domaine privé de la commune,

AUTORISE la vente de cette parcelle à Monsieur MARQUION pour la somme de 400€,

DIT que le prix, soit 400€ sera payable au comptant le jour de la passation de l'acte notarié,

AUTORISE Monsieur le Maire à confier à Maître I JEANTET- VASSEUR l'acte à intervenir et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents

LANCEMENT DE LA CONCERTATION POUR LA DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAER doit être prise puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans l'Aude.

	Secteur communal concerné	Filière de production d'énergie
Zone 1	Ancienne décharge de la Mathe	Panneaux photovoltaïques au sol
Zone 2	Ancienne décharge de la Plaine	Panneaux photovoltaïques au sol
Zone 3	Secteur les Arques	Panneaux photovoltaïques au sol

Compte tenu du délai très bref imposé par la loi, le Maire propose de mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie 15 jours à définir entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2024.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de son Président et après en a voir délibéré,

Considérant l'intérêt pour la commune de s'inscrire dans la transition énergétique,

Considérant que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit qu'une concertation du public définie librement par la commune ait lieu préalablement à la définition des Zones d'accélération,

DECIDE de proposer à la concertation du public les zones d'accélération de l'énergie proposées ci-dessus conformément aux dispositions de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie introduit par ladite loi du 10 mars 2023 ;

CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

LOTISSEMENT LA PUJADE : RETROCESSOIN TERRAIN HABITAT AUDOIS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la situation cadastrale des parcelles A 2222 et 2220 qui appartiennent au domaine privé de la commune.

Il précise que dans le cadre de la réalisation du lotissement « La Pujade » situé rue Nelson MANDELA à Pépieux, il convient d'en céder une partie à l'euro symbolique au bailleur social Habitat Audois afin de régulariser les nouvelles limites du lotissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui son exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTE de procéder à la cession d'une partie des 2 parcelles citées qui fera l'objet d'un relevé précis par géomètre,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout acte en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Présentation des Déclarations d'Intention d'Aliéner n° 12/2024, 13/2024, 14/2024, 15/2024 et 16/2024

QUESTIONS DIVERSES

Médiathèque /Conseil Numérique

La répartition entre les 2 activités doit être redéfinie. Le poste de conseiller numérique demande beaucoup de temps (entre la préparation des différents ateliers et la tenue de ces derniers) ce qui laisse moins de temps pour les animations et le courant de la médiathèque.

Il convient de refaire un point sur ces différentes activités et de rappeler les priorités

Rue du Parc – Demande d’acquisition d’une partie de la parcelle A251 (au niveau du Parc)

Une demande d’acquisition d’une partie de la parcelle citée ci-dessus a été faite par les propriétaires de la parcelle A 252 – ce qui leur permettrait d’avoir un petit extérieur collé à leur habitation.

Le terrain en question représenterait une superficie d’environ 30 m². Une proposition d’achat à hauteur de 80€/ m² va leur être présentée avec également prise en charge des frais de géomètre et de notaire. Si cette proposition leur convient, une délibération sera à prévoir.

Nomination des jurés d’assise

Choix des numéros électoraux 42, 340 et 532

Objectif zérophyto :

Dans le cadre de l’objectif cité ci-dessus, il avait été convenu en 2018 la mise en place d’une méthode de désherbage adaptée qui induisait également une participation des riverains autour de leurs habitations (les textes précisent 50 m autour de leur entrée)

Une information de sensibilisation et de mobilisation des administrés avait été faite par le biais d’une information municipale.

Au regard des sollicitations de nombreux riverains demandant une intervention de la mairie pour le désherbage devant chez eux, une nouvelle campagne d’information devra être mise en place.

Installation d’un nouveau kinésithérapeute sur la commune :

La commune a été sollicitée il y a quelques semaines par Mr PEREZ Mathieu qui recherche un local pour installer son cabinet de kinésithérapie. Après avoir visité le pavillon réservé pour ce genre d’activité, Mr PEREZ souhaiterait se positionner et connaître les modalités financières pour la location de ce bien après travaux d’agrandissement et de mise aux normes qui seraient effectués par la mairie.

Deux autres professionnels sont également venus en Mairie pour la même recherche.

Une visite du même local est programmée avec ces derniers le 31/05/2024.

Un point sera fait lors de la prochaine réunion suite à ses différentes visites

Permis de louer :

Lors d’une précédente réunion, la possibilité de mettre en place le permis de louer a été évoquée. Il avait été proposé de se rapprocher de la commune d’Olonzac – ou le permis de louer a été mis en place depuis quelques années – afin de voir comment ils fonctionnent.

Leurs commissions « permis de louer » étant les 1^e et 3^e lundis de chaque mois, Sylvie LACUBE, Maxime COUZINET et Raoul MANI souhaitent s'y rendre le 17 juin prochain à 15h .

Vente de pavillons communaux :

Lancement de la vente des 3 premiers pavillons

Dates arrêtées :

Mercredi 19/06 de 18h à 20h : visite des 3 biens

Du 24/06 au 3/07 12h : dépôt des offres auprès du commissaire de justice

3/07 à 18h : conseil Municipal avec ouverture des plis

Permis de végétaliser :

Choix de le mettre en place en autonomie – sans accompagnement du CAUE et sans dépôt d'un permis d'aménager.

Réunion publique avec les personnes concernées par le périmètre de mise en place, à prévoir courant juillet.

Soirée spéciale « flamme olympique » :

A l'initiative de certains élus bénéficiant des services de la police pluri-municipale, un apéritif dinatoire est organisé le lundi 24 juin à 20h à Villeneuve Minervois afin de mettre à l'honneur le portage de la flamme olympique par un de nos 2 policiers. Cette manifestation est ouverte à tous les élus qui le souhaitent sur inscription.

Aire de lavage :

Le bureau d'Etudes GAXIEU travaille sur le dossier. Suite à une réunion avec différents élus, il a été constaté que peu de travaux de modifications étaient à prévoir. L'essentiel à reprendre étant tout ce qui touchait à l'électronique.

De plus, la création d'une aire de nettoyage de pulvérisateurs peut être envisagée.

Attente de réception du chiffrage des différentes interventions afin de mobiliser l'agence de l'eau en vue d'une possible subvention.

Hangars – Tranche 2 :

Cahier des charges en cours de finition. Les 2 projets seront réalisés avec l'accompagnement du SYADEN.

Une étude de mise en place de panneaux (ombrières) sur le parking de l'école, extension du foyer, etc ... sera également réalisée.

Monument aux morts :

2 entreprises ont été reçues. La demande consiste en la création d'un nouvel édifice avec mise en place d'une stèle en granit et des aménagements autour.

Attente des devis qui seront présentés au Conseil dès réception.

Fête locale :

Elle aura lieu du 28 au juin prochain

L'US11 Minervois organise sa traditionnelle paella le dimanche 30 juin au soir. La mairie propose de prendre à sa charge l'animation musicale.

Calendrier :

7/06/2024 – à partir de 16h45 – kermesse de l'école

19/06/2024 – entre 18h et 20h00/20h30 – visite des 3 pavillons à la vente

20/06/2024 - à partir de 15h – remise des casques aux CP

27/06/2024 – à 15h – remise des calculatrices aux CM2

Prochaines réunions : 12 et 27 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.